

Une conversion comme on en voit beaucoup

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 45

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» ordonner du bâtiment de la Maison de Ville,
 » juxte l'ordonnance de Nos Très honorés Sei-
 » gneurs les Deux Cent, lequel se devra faire à
 » forme de modèle dressé par M. le Major de
 » Crosaz, savoir celui qui a l'Escalier au milieu,
 » pour l'Inspection duquel bâtiment sont commis
 » MM. Moderne Boursier de Marnand, Maisonneur
 » et Major de Crosaz, lesquels en cas de néces-
 » sité urgente pourront participer de l'avis de
 » M^{rs} Bourgmaitre et Banderets; Quant au chemin
 » commencé pour le passage par dessous la Mai-
 » son de Ville, a été ordonné qu'il se parfera
 » juxte la prudence des prénommés S^{rs} Commis. »

On reconnaît bien, dans cette courte description, le plan de l'Hôtel de Ville actuel. Les délégués des Soixante se mirent courageusement à l'œuvre et la construction fut poussée avec une grande activité, car la charpente du toit fut montée en octobre de l'année suivante, et les Conseils prirent possession du bâtiment au printemps de la seconde année.

« Le mardi 29 juin 1675, En Conseil; Auquel
 » Conseil comme étant le premier assemblé après
 » l'Edifice et nouveau bâtiment de la Maison de
 » Ville de la Palud, S'est trouvé et rencontré Spec-
 » table et Scavant Jacob Combe Pasteur en Eglise,
 » lequel, après l'Invocation du Nom de Dieu pour
 » la benediction de dite maison, y ajoutant aussy
 » celle pour tous les Seigneurs Conseillers en gé-
 » néral et d'un chacun en particulier. »

Pendant la construction de l'Hôtel de Ville, soit le mardi 9 juin 1674, un incendie consumait « l'Aiguille du Temple d'en haut, » c'est-à-dire de la cathédrale.

Avant de quitter l'Hôtel de Ville, qu'il nous soit permis de rappeler un fait curieux qui s'y passa peu de temps après sa construction :

Un nommé Pierre Logoz poursuivait pour dettes un certain Pierre Tissot, et, le rencontrant à l'Hôtel de Ville, voulut faire arrêter son débiteur par les officiers. Ceux-ci s'étant refusés à saisir le dit Tissot, plainte fut portée contre eux par Logoz. Sur quoi délibérant, il fut prononcé : « On ne trouve
 » aucune faute en eux pour cela, qu'au contraire,
 » s'ils l'avaient fait, auraient mérité Châtiment
 » Comme étant maison de Sureté. »

L'Hôtel de Ville était donc un refuge, qualité qu'il devait sans doute à ce que les autorités qui y siégeaient avaient des pouvoirs judiciaires fort étendus.

Une conversion comme on en voit beaucoup.

On parle beaucoup aujourd'hui de conversions au catholicisme. Ces conversions ne laissent pas que d'intéresser le public et d'avoir du retentissement dans le monde, et cela, sans doute, parce que l'une d'elles concerne une tête couronnée, l'autre une sommité politique. Mais, M. le rédacteur, les petits dans ce monde forment le plus grand nombre, et c'est pour les petits que j'écris, en vue de leur être utile.

Voici donc une conversion d'un genre un peu différent: il s'agit d'un catholique, revenu des erreurs de sa communion, lequel se présente, il y a quelques jours, chez un pasteur de ce pays. Ce pasteur, occupé à soigner quelques plantes dans le jardin de sa cure, voit entrer tout à coup un personnage étranger qui l'aborde en ces termes: *Monsieur le pasteur, j'ai bien l'honneur de vous saluer! Je viens vous prier de me recevoir au nombre des membres de votre église. Je viens pour me faire protestant.*

Le pasteur étonné lui répond: C'est très bien, mon ami, mais c'est une chose grave que vous me demandez là. Il m'importe de connaître les motifs qui vous poussent à cette démarche, et d'avoir avec vous quelques entretiens pour m'assurer que vous agissez en connaissance de cause. — L'étranger ajoute alors: « Sera-ce long ces conférences? Voyez-vous, M. le pasteur, je suis né à Port-Valais; mon père était catholique et ma mère protestante, mais, réflexion faite, je crois que votre religion est aussi bonne que la nôtre, si ce n'est meilleure, c'est pourquoi je viens à vous pour me faire protestant... » — « Mais, encore une fois, mon ami, je ne puis procéder de cette manière: il faut du temps et un examen attentif de vos intentions et de vos principes religieux... »

« Eh bien, M. le pasteur, j'aurai l'honneur de revenir auprès de vous dans ce but, mais, en attendant, vous me rendriez bien service en me donnant quelques centimes, car j'ai bien soif, et une chopine me ferait plaisir!... »

« Ah! vous êtes de ces protestants qui ont bien soif!... Alors de ceux-là nous n'en avons déjà que trop, et je ne désire pas en augmenter le nombre. »

Sur ce, le néophyte a disparu, sans conversion ni chopine.

Lé conseillé dai z'autro iadzo et clliào d'ora.

L'est toparai onna ruda tserri a menà que dé veni vilho. Lé dzoùnè dzin sé fotont dé vo, vo tsampont frou dé toté lé z'autorità que l'in est onna vergogne.

L'est tráo vilho! L'est tráo vilho! vaiquie tot cin que savont deré quand voliont vo betà ao bruyon.

Toparai savont práo no trovà no z'autro vilho, quand faut pahì lé z'impoùt, baillì po dai colletté et remouà la fam ai pourro.

Mà ai z'elecchon vo font dou pì dé nà; lé dzoùnè sé portont intré leu, et ti clliào grison sont vuàgnì. Lé dincé que va lo mondo vai lo progrès à cin que dion.

Po no consolà, no corsont dai plliécè din la coumechon dai z'écoùlé, io faut sé tsecagnì avoué lo menistre et sé fère insurtà pai lé fenné!

Assebin n'ont pas trovà l'áo fou: que clliào qu'ont medzi la tsai medzeyont lé z'òu!

L'est veré portant, du que n'in onna binda dé brelurin po coumandà perchautré l'ont tot betà sin dessu-déso et orindrai noùtron train va tot dé gangouè.

Et pai Losena, faut verré ti clliào findint le ballé